



BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. nº 34 - 74390 CHATEL

Sommes-nous ces « drôles de gens » qui « quémandent », qui « mendient » ici ou là une « petite faveur » auprès des commerçants de Châtel? C'est le procès que l'on nous fait et que laissent croire quelques dirigeants de l'Union commerciale. C'est faire preuve d'un manque total de réalisme et d'objectivité vis-à-vis des propriétaires de résidences secondaires: les membres de notre association mais aussi, sans doute, les autres résidents puisque l'on fait une « globalité » qui nous met tous dans le même sac. S'il est vrai que « consigne » a été donnée de considérer les résidents comme les « touristes » ordinaires, c'est un bien mauvais calcul: le touriste passe, mais les résidents restent, ils sont fidèles à ce village... et à ses commerçants, qu'ils connaissent bien. Ils paient la plus grande masse des recettes fiscales de la commune et, en cela, ils sont incontournables et ne méritent pas qu'on les méprise. Il fut un temps où nous avions conclu des protocoles avec quelques magasins de sport. Ces

SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Dans le bulletin n° 20 de juin 1994 « **Entre Nous** » et spécialement la partie consacrée au budget de la commune pour l'année 1994, j'ai signalé le poids extrêmement élevé de la charge de la dette en soulignant qu'elle était calculée sur un effectif permanent de 1 258 habitants.

un effectif permanent de 1258 habitants.
En fait, il faut tenir compte en plus des résidents et, dans les périodes de grande affluence, d'une population pouvant atteindre 18 500 personnes.
Dans une étude que nous a confiée M. Ruffet, directeur de la S.E.M. Sports et Tourisme: «Le livre blanc sur la situation financière de Châtel », cet ancien fonctionnaire des finances a présenté quatre variantes possibles de la population châtellane, ce qui donnerait les résultats suivants:

châtellane, ce qui donnerait les rés
Population permanente
1 258 habitants
1 258 habitants
Population résidents
compris : 4 950 habitants
Population avec quatre mois
de présence à Châtel
évaluée à 10 000 habitants
Population avec effectif
maximum : 18 500 habitants
A mon sens le chiffre de la population Dette par habitant 1994 Région Rhône-Alpes ... 159 493 F 5 970 F dito 40 534 F

20 064 F

10 846 F

M. J.-L. WACHE

protocoles n'ont pas été reconduits, car nous avons estimé qu'il était bien préférable de laisser jouer la libre concurrence. Libres aussi sont nos adhérents de faire état ou non de leur appartenance à l'association. Nous, nous ne donnons pas de consignes.

Serions-nous enfin des « gens » totalement indifférents à l'effort fait pour l'animation du village à l'occasion de la Saint-Laurent par exemple? Aurait-il falla faire « un char fleuri »? Il aurait falla trouver un local, une plate-forme et un tracteur. Qui aurait pu être suffisamment disponible pour réaliser cet ouvrage? Il y a sans doute bien d'autres moyens pour « participer ». Encore faut-il que les convocations aux réunions préparatoires nous parviennent à la bonne adresse plutôt que de faire « boîte aux lettres restante » à Châtel pendant des semaines!

L'un de nos administrateurs m'a proposé un texte à propos de cette situation conflictuelle lamentable qui ne mérite pas de perdurer. Le manque de place m'oblige à l'envisager pour un prochain bulletin.

En attendant, chers amis, restez aussi sereins que je le suis moi-même. Les résidents et notamment les 800 et guelgues « foyers » membres de notre association apportent beaucoup à Châtel, dans bien des domaines. Fort heureusement, nombreux sont les Châtellans qui le reconnaissent. Grâce leur en soit rendue.

Le président

Cette réunion a eu lieu le 1<sup>er</sup> août, à la Maison châtellane. Etaient présents : M. CREPY, maire, M. RUFFET, directeur de la S.E.M.L. Représentaient l'association : M. FLANDIN, président, M. ADAM, administrateur, M. HAUMESSER, trésorier, Mme SIFFER, secrétaire.

M. FLANDIN ouvre la séance et aborde le premier sujet à l'ordre du jour.

- La «carcasse» de la résidence hameau des 4 Saisons (sujet particulièrement préoccupant). Le syndic de cette copropriété avait été fort surpris en lisant dans le bulletin n° 20 qu'un arrêté de péril avait été pris alors qu'il n'était pas informé. M. CREPY nous dit qu'en effet il ne s'agissait pas d'un arrêté de péril au vrai sens du terme. Il nous présente le dossier de cette affaire (traitée par M° MERMET à THONON). Selon une résolution prise en délibération par le conseil municipal, mais non consignée sur le registre, M° MERMET devra faire condamner l'accès à ce bâtiment inachevé et dangereux pour éviter tout accident en attendant qu'une solution définitive soit retenue par la municipalité (démolition ou achèvement du bâtiment). Nous prenons acte de la bonne foi de M. le Maire.
- Traversée du hameau des 4 Saisons par la route de désenclavement du BOUDE. Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été ouverte. A ce jour, la procédure est en cours. Les copropriétaires pourront faire appel de la décision finale s'ils veulent sauvegarder la tranquillité de leur résidence. A-t-on bien étudié toutes les solutions possibles pour résoudre ce problème ?
- Chalets abris-poubelles. M. CREPY confirme que plusieurs entreprises ont fait des offres à la commune. Les syndics d'immeubles semblent ne pas avoir été informés. Certains ont fait procéder à la réalisation de ces abris. Mme SIFFER s'étonne que le ramassage des poubelles ne soit pas fait journa-lièrement en saison, ce qui crée des nuisances : vilain aspect des poubelles largement ouvertes d'où s'échappent des odeurs nauséabondes. Le problème du ramassage n'est pas résolu avec les abris-poubelles déjà installés hors des circuits de passage des véhicules de ramassage. Ces circuits devraient être revus. M. CREPY prend bonne note des doléances et interviendra auprès du service concerné.
- Les trottoirs. La municipalité doit être félicitée pour les trottoirs déjà réalisés (nous en souhaitons vivement la continuation), ainsi que pour le fleurissement de l'escalier couvert. Il est devenu un endroit très fréquenté des touristes.
- Les « arcades ». Félicitations aussi pour l'initiative de certains commerçants qui ont fait réaliser de belles arcades en bois devant leur magasin. M. CREPY nous apprend, à notre grande satisfaction, que d'autres demandes sont parvenues à la mairie.
- Stationnement dans le centre. Lorsque le programme « trottoirs » sera achevé, la route devenant plus étroite, le stationnement des véhicules sera considérablement réduit, ce qui devrait nettement améliorer la circulation et la sécurité des piétons.
- Dépôts sauvages quartier du JARDY. Ils inquiètent toujours les riverains. Cependant, à l'heure de la mise en page de ce bulletin, une entente a été trouvée avec le propriétaire des lieux pour solutionner cette affaire. M. CREPY a informé M. FLANDIN.
- Piste de ski de VONNES. Le propriétaire des installations, ne désirant pas continuer l'exploitation, a fait une demande officielle à la commune pour une éventuelle reprise du matériel. Une expertise est

en cours (estimation 250 000 F, pour les remontées de Vonnes et de la Pointe du Midi). Si, toutefois, la commune reprenait ces remontées, une révision complète de tout le matériel devra être faite et cela peut demander du temps. Seront-elles réouvertes pour la prochaine saison d'hiver? Cela n'est pas certain.

- Voie de contournement du centre du village. Ce problème est éternellement évoqué! Le projet indiquant le début de cette voie à hauteur de l'hôtel Fleurs-des-Neiges est toujours d'actualité. M. CREPY s'étonne que nous en parlions encore car, de son côté, il y a plus d'un an qu'il n'en entend plus parler! Mme SIFFER précise cependant qu'un certain nombre de Châtellans ainsi que des conseillers municipaux affirment le contraire. Alors qui croire?
- Tour de France 1995. Rien n'est encore décidé. Ce n'est que courant octobre que la municipalité connaîtra la décision.
- «Le Parc des Neiges». M. CREPY nous informe que les 18, 19 et 20 novembre une grande manifestation aura lieu au Parc des Princes à PARIS. 800 000 m³ de neige seront déplacés des Alpes vers la capitale (démonstration de ski acrobatique, de bosses, etc.). M. Marc LUBERT, directeur de l'O.T., est désigné pour représenter le domaine « Portes du Soleil » : organisation d'un stand sur 50 m².
- Le chalet MILLET est devenu actuellement « la Maison de la musique ». D'autres projets sont toujours à l'étude concernant l'utilisation de cet immeuble.
- Complexe hôtelier aux Grandes-Mouilles. Une étude est en cours (groupe finlandais) pour réaliser un hôtel avec salles de congrès, centre de remise en forme avec piscine, sauna, etc. Nouvelle clientèle pour Châtel. Affaire à suivre.
- Réhabilitation. Le vieux chalet à l'entrée du village, face à la route de la Béchigne, qui était « une ruine » a été fleuri par la commune et des volets ont été posés. Bravo pour cette initiative. Il faut à tout prix conserver ces vieux chalets très appréciés des touristes et qui font le charme de Châtel.
- Problème de circulation rue de la Piscine. (M. HAUMESSER) Il faudrait indispensablement prévoir la matérialisation des emplacements de parkings et aménager le début de la rue, à la hauteur du « chalet-crêperie ». De plus, nous demandons à nouveau la pose de panneaux indicateurs « Voie sans issue » et « Interdit aux P.L. sauf livraisons ». M. CREPY pense que ces travaux pourront se réaliser lors de la réfection de la piscine.
- Route « Bassachaux/Lindarets ». On parle de plus en plus de cette nouvelle route. Une réunion a eu lieu le 7 septembre. Les deux communes sont d'accord. Affaire à suivre.
- Cave d'affinage des fromages de la vallée d'Abondance. Le permis de construire est accordé. Cette cave sera bâtie à Praz-d'Abondance.
- Une crèche à Châtel. Il serait question d'ouvrir une crèche, qui serait située dans le bâtiment du cinéma Le Chamois. Ce projet sera soumis prochainement au vote du conseil municipal.
- Les finances de la commune. M. CREPY laisse la parole à M. RUFFET pour évoquer la situation financière de la commune. M. RUFFET remet à M. FLANDIN le premier des trois volets du LIVRE BLANC en cours de rédaction.

Les questions étaient nombreuses. M. FLANDIN remercie tous les participants d'avoir bien voulu y répondre. Cette réunion s'est déroulée comme d'habitude en toute convivialité! La prochaine réunion est fixée à fin décembre.



# NOS MEMBRES ONT LA PAROLE...

Le conseil d'administration de votre association a pris la décision « d'ouvrir » les colonnes de nos bulletins à nos membres qui souhaiteraient traiter tous sujets susceptibles d'intéresser nos lecteurs et n'engageant que l'auteur. Un droit de réponse est naturellement admis. Veuillez donc trouver ci-après un texte que nous a proposé l'un de nos membres éminents.

## L'EUROPE, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Il y a 35 ans, le Traité de Rome donnait naissance à la Communauté Economique Européenne. Les pères fondateurs, Robert SCHUMAN et Jean MONNET, ambitionnaient, en créant un espace économique unifié, d'empêcher le retour des guerres fratricides et de relancer une économie essoufflée par manque d'extension des marchés.

Sur ces deux points, le succès a dépassé les espérances. Les pays européens vivent en bonne entente et l'Europe a rejoint le peloton de tête des pays les plus riches. Les plus hésitants au départ s'y sont bientôt ralliés: de six, la Communauté est passée à douze et quatre nouveaux membres les rejoindront bientôt; les pays de l'Est n'ont aujourd'hui qu'un espoir: se joindre à leurs voisins de l'Ouest pour partager leur prospérité.

La suppression totale des frontières au 1er janvier 1993 a été l'aboutissement voulu et réussi du marché unique. Il fallait ensuite parfaire ce succès et préparer l'avenir à plus long terme. Le Traité de Maastricht est l'amorce de cette nouvelle étape qui devrait conduire progressivement à une union économique et politique de l'Europe, après l'unification des monnaies, qui devrait intervenir dès 1997. Les politiques étrangères seront coordonnées en même temps que se bâtira une politique de défense commune.

Cette construction politique de l'Europe, qui n'a pas de précédent dans l'histoire des peuples, car elle repose sur l'adhésion de tous, a ceci de particulier que chaque pays conservera son identité et sa totale indépendance. Ne seront délégués à une autorité centrale, le Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernements, que

les pouvoirs qu'ils ne sont plus en mesure d'exercer seuls aujourd'hui face aux grandes puissances qui gouvernent le monde : ÉTATS-UNIS, RUSSIE et sans doute bientôt la CHINE.

Même dans cette phase préliminaire de l'union politique, les pays européens sont maintenant respectés et font entendre leur voix dans le concert des nations, avec des chances grandissantes d'être entendus.

Sur ces bases très incomplètes et qui restent à parfaire, il faudra encore bâtir l'union des peuples, c'est-à-dire apprendre à nos compatriotes à vivre en bonne entente avec leurs voisins, à travailler ensemble à la prospérité de tous et à accepter les décisions prises dans un esprit démocratique par les institutions communes : Conseil, Parlement Européen et Commission Européenne.

Mais sans aller aussi loin, n'avonsnous pas sous les yeux un vivant exemple de cette Europe de demain? Chaque hiver, nous retrouvons à Châtel des touristes de nombreux pays qui, en devenant propriétaires de chalets ou d'appartements, contribuent au développement de la station et de l'un des espaces skiables les plus étendus et les plus variés de toutes les Alpes. Comme membres de l'Association des résidents de Châtel, ils participent activement aux débats et, par leurs interventions constructives, travaillent à l'embellissement du site, dans le respect des traditions locales et d'un environnement préservé.

Qu'ils en soient ici remerciés.

Georges BRONDEL
Directeur général honoraire
à la Commission Européenne
Membre de l'Association
des résidents de Châtel

## ENSEIGNES

Notre président nous dit et nous répète: " Surtout, soyez objectifs ». Si c'est bien : c'est bien. Si c'est mal: c'est mal. En fait, on ne peut être que subjectif. Comment, d'ailleurs, juger objectivement? Pourquoi juger? D'abord, je ne juge pas! Te donne mon avis, eest mon droit. Donner le vôtre, c'est aussi votre droit. Trève de bavardage, mon avis est que la commune fait un bel effort de présentation et se dirige dans la bonne direction.

Les trottoirs : c'est bien, c'est un beau début. Pas de fils aériens et des " lampadaires ", c'est bien. Certains commerçants agrémentent leurs vitrines d'auvents de bois du plus bel effet. A propos des commerçants, beaucoup se sont regroupés dans une " Union commerciale ". C'est très bien. Aussi vont-ils pouvoir cogiter au cours de fractueuses réunions sur les meilleurs moyens d'attirer les chalands et d'embellir le village. J'en vois un, entre autres, qui me saute aux yeux. C'est, dans la mesure du possible, de remplacer les enseignes lumineuses et tapageuses par d'autres, ferreuses, boiseuses et peintureuses, en harmonie avec les chalets châtellans. Et vous verrez, avec le sourire à ne pas oublier, ils feront des affaires!

P. RIVAT

Une assistance nombreuse avait répondu à notre invitation (voir bulletin n° 20). Le président, en ouvrant la séance, propose d'adopter une nouvelle formule pour le déroulement des débats : la plus grande partie sera consacrée aux questions posées par nos membres présents dans la salle.

Ces questions, nombreuses et pertinentes, ont permis aux membres du bureau et aux administrateurs d'apporter des réponses les plus complètes qu'il soit. Par ailleurs, et sur des points précis, il a été convenu que nous informerions M. le Maire de Châtel et que nous lui transmettrions les doléances exprimées.

Les interrogations de nos membres présents à cette réunion ont porté principalement sur cinq thèmes, à savoir :

- La circulation, le stationnement à Châtel et les problèmes qui y sont liés;
- L'immobilier et l'urbanisme de façon générale;
- L'aménagement des sites et du village;
- Les finances communales;
- Et quelques questions diverses.

Concernant la circulation et le stationnement, la plupart des questions ont été maintes fois évoquées au cours des réunions de concertation avec M. le Maire. Il en a été fait état dans les différents comptes rendus. Sur le point précis de l'interdiction de stationner sur la route (étroite) du Petit-Châtel, il existe (vérification faite) six panneaux d'interdiction. Ceux-ci sont : a) mal placés, b) peu ou pas respectés. Il serait, de plus, impératif de faire installer des panneaux de limitation de vitesse. La demande sera faite. Il a été également longuement débattu de la « circulation sauvage de piétons » ou la création de « raccourcis », notamment dans le secteur de la Béchigne. La notion de propriété privée ne semble plus exister et ces « passages » sont souvent particulièrement incommodants, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion avec la municipalité. Les différents projets de routes, de désenclavement, de contournement ont été évoqués. L'association se préoccupe de ces divers projets et propose des solutions à la commune. Il est aussi certain que l'implantation de ces voies devant figurer sur le plan d'occupation des sols, une révision de ce P.O.S. avec enquête publique est, à notre avis, un préalable obligé à toute mise en chantier.

Concernant l'immobilier et l'urbanisme, de nombreuses questions ont été posées sur ce sujet. Les constructions en cours s'achèvent. Peu de nouveaux projets, si ce n'est la résidence VÉRONÈSE, un projet au Petit-Châtel et des petits chalets (Petit-Châtel, Trés-les-Pierres...). Il semble que la politique de la commune en matière de délivrance de

permis de construire soit un peu plus restrictive que dans le passé. De l'avis général, il est souligné que la vente d'appartements neufs est sans doute freinée par le nombre important d'appartements anciens en revente, nettement moins chers (et souvent « bradés »). A la question sur une éventuelle construction dans le secteur du téléski « La Savonnette », il semble que le projet (Olympiades) soit au point mort. L'association reste très vigilante à ce sujet. Une longue discussion est entamée à propos de l'immeuble inachevé du hameau des 4 Saisons. M. FLANDIN donne des informations sur la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Aménagement des sites. Il est vivement souhaité la création d'un « espace de verdure » et de jeux, près du centre du village, à mettre à la disposition des enfants. Les emplacements disponibles sont peu nombreux et appartiennent à des propriétaires châtellans. L'espace près de La Savonnette est évoqué. Des avis et suggestions sont recueillis et feront l'objet d'une démarche auprès de la municipalité.

Les finances de la commune. Le livre blanc sur la situation financière de la commune est en cours d'élaboration. Le premier chapitre est paru (voir article de M. WACHE). Cependant, sans entrer dans le détail du plan de redressement établi sur six ans, les grandes lignes sont les suivantes :

- 1) Abaisser de 18 points le taux d'endettement de la commune ;
- 2) Augmenter de 50 % les recettes de la commune et de la S.E.M.L.;
- 3) Concernant les dépenses, limiter chaque année le taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement au taux de l'inflation.
- 4) Limiter chaque année à 8 millions le volume des investissements communaux financés au moyen de ressources externes (emprunts).

Les questions diverses auxquelles il a été répondu concernaient :

le Tour de France 1995, la route Bassachaux/ Lindarets, l'aménagement devenu impératif de la rue de la Piscine (circulation et stationnement), l'exploitation du téléski de Vonnes, la construction d'un supermarché sur la commune de La Chapelle, etc.

La fin de la réunion a été consacrée à informer les participants des actions futures que l'association va entreprendre et notamment une nouvelle campagne d'adhésions partant du principe que le NOMBRE fera la FORCE. La séance est levée et le président invite les participants (70 inscriptions) à se rendre au restaurant d'altitude « Les Portes du Soleil », où ont été prévus une dégustation de beaujolais et un excellent repas préparé par M. Michaël Rubin.

## QUOI DE NEUF... A CHATEL?

On procède actuellement à la pose de lampadaires à l'ancienne, depuis la mairie jusqu'à la hauteur des « CHOUCAS », route de Vonnes. Cette tranche sera terminée pour la fin de l'année.

**Signalons** également que, dans cette zone, les lignes aériennes électriques et téléphoniques seront enterrées.

**IMMOBILIER.** Projet immobilier de grand standing **Le VÉRONÈSE** », route des Freinets. Vue imprenable sur la vallée.

Projet de quinze chalets à **TRÉS-LES-PIERRES**. L'urbanisation a tendance à s'étendre vers PRÉ-LA-JOUX. Dommage pour la vallée.

Les travaux (coûteux) de réhabilitation de la piscine sont commencés.

L'horloge de l'église, défectueuse, va être

remplacée. Le conseil municipal a accepté le devis présenté par la société PACCARD S.A.

Poursuite des constructions des résidences « **Tyroliens II », « Christanie », « Les Perthuis II »,** ainsi que le programme de chalets au Petit-Châtel.

A la Béchigne: le troisième immeuble et les cinq chalets sont en voie d'achèvement.

Chalets individuels : lac de Vonnes ainsi que près de la résidence Les Tyroliens.

Qui achète? Quelle clientèle? Les transactions reprennent-elles? Un constat: les pistes de fond dans le village et aux abords semblent bien compromises!

Agrandissement de l'hôtel « Le SCHUSS » au LINGA...

## DERNIÈRE MINUTE... STOP... DERNIÈRE MINUTE... STOP...

CHATEL, ville étape du Tour de France 1995 : l'opportunité envisagée pour le Tour 1995 serait - paraît-il - remise à 1996. Des informations plus complètes seront données dans le prochain bulletin (décembre).

Les autorisations administratives ont été accordées pour la réalisation de la route « BASSACHAUX/LINDARETS ». Réalisation prévue en 1996.

Le téléski de Vonnes a été racheté par la S.E.M.L. des remontées mécaniques et sera maintenu en service. C'est une excellente nouvelle. Que ceux qui, parmi nos membres, avaient quelques craintes soient rassurés.

# BILAN DE SIX ANNÉES D'ACTIVITÉS ET D'ACTIONS DE L'ASSOCIATION

## Propositions faites à la municipalité soldées positives :

- Fléchage des sentiers pédestres.
- Mise en place de bancs au lac de Vonnes.
- Escalier couvert au centre du village.
- Création de trottoirs (début de réalisation).
- Quai d'embarquement navettes à PRÉ-LA-JOUX.
- 3° forfait/saison par famille de résidents.
- Communication préalable des différents tarifs : remontées mécaniques, parking, piscine, patinoire, etc.
- Réunions de concertation régulières avec le maire.
- Membre actif au comité de l'Office du tourisme.
- Propositions concernant le stationnement : réalisation du parking place de l'Eglise décidée peu après la création de l'association.
- Amélioration piste des Rochassons à l'arrivée des remontées mécaniques (installation de clôtures fixant la neige sur la crête).
- Mise à disposition salle du Parking pour nos assemblées générales.
- Fleurissement du village.

- Actions demandées non réalisées à ce jour :
- Installation d'un STOP ou triangle « Cédez le passage » devant l'hôtel LION D'OR.
- Installation panneaux « Interdit aux P.L. sauf livraison » et « Voie sans issue » à l'entrée de la rue de la Piscine.
- Matérialisation au sol d'emplacements voitures sur les deux parkings de la piscine.
- Installation de quatre ou cinq bancs sur la promenade panoramique « lac de Vonnes-Boude ».
- Aménagement des horaires d'ouverture du bureau de Poste.
- Service de garde les dimanches pour distribution de carburants.
- Amélioration passages délicats sur pistes des COMBES et CORNEBOIS (ces travaux étaient prévus cet été).
- Organisation accueil des vacanciers aux deux entrées de la station (hôtesses distribuant plan de la station et documentation).
- Propositions de réalisation de voies de contournement de la station, notamment aux périodes de pointe.
- Désenclavement du BOUDE par le passage dans la résidence du hameau des 4 Saisons (solution acceptable par tout le monde).

### CLIN D'ŒIL



# NOUVELLES BRÈVES DE L'ASSOCIATION

#### VOTRE ATTENTION... ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La date de la prochaine **assemblée générale** a été fixée au **jeudi 29 décembre** et aura lieu à la **salle du Parking, place de l'Eglise.** L'information sera redonnée dans le bulletin n° 22 (décembre). Vous trouverez également la convocation avec l'ordre du jour, le pouvoir ainsi que **l'appel de la cotisation** pour 1995.

**4° TROPHÉE DE SKI ALPIN** du Val-d'Abondance des associations de résidents. L'organisation de ce 4° trophée n'est pas totalement arrêtée. La date n'est pas fixée; le choix dépendra essentiellement

des dates de vacances scolaires de février en fonction des zones. D'autre part, l'organisation en commun avec l'Association des résidents de La Chapelle suppose quelques réunions préparatoires. L'information et le programme définitif seront donnés dans les prochains bulletins.

PROCHAIN BULLETIN n° 22... (parution début décembre). Au sommaire : la grille de l'ensemble des tarifs des forfaits « remontées mécaniques pour 94/95) ; les tarifs de la patinoire ; les grandes dates de l'hiver ; un article sur la position de l'association vis-à-vis de l'Union commerciale ; les informations et documents concernant l'assemblée générale.

#### 2º TOURNOI DE TENNIS DES RÉSIDENTS DU VAL D'ABONDANCE

Les mordus de la petite balle jaune étaient au rendez-vous au tournoi de tennis organisé par l'Association amicale des résidents de Châtel sur les cours municipaux de Châtel.

Tous les membres ne participèrent pas, mais ils purent apprécier de très belles finales.

La remise des prix se déroula autour du pot de l'amitié à l'hôtel Kandahar dans une atmosphère des plus amicales. Ci-dessous, les résultats :

- Seniors: Jacky Mathis, vainqueur de Michel Lestrez.
- Féminin et enfants : Nicolas Roquigny, vainqueur de Nicole Lestrez.
- Consolante : Marc Becret, vainqueur de Marc Mangono.

Y.C.



#### SOUVENIR D'UNE FAMEUSE JOURNÉE



Le chaier de Trebentaz reste un rendez-vous estival apprecie de tous

Parmi les nombreuses activités de l'Association amicale des résidents de Châtel, une journée fut particulièrement réussie. Elle se déroula au chalet de Trebentaz, où 22 membres de l'association furent reçus par Marie-Pierre et Norbert Thoule autour d'un copieux déjeuner pris en commun dans la joie et par une journée d'été particulièrement ensoleillée.

Une première qui, aux dires du président Albert Flandin, sera suivie de beaucoup d'autres l'an prochain. Il est vrai qu'avec ses 800 membres – et non 300 comme il avait été avancé par erreur lors d'un article précédent – cette Association des résidents de Châtel possède un réservoir de candidats et d'énergie qui laisse entrevoir les multiples possibilités de participation à l'animation et à la vie de la station.

Y.C (photo Yvon Filmage, Châtel)

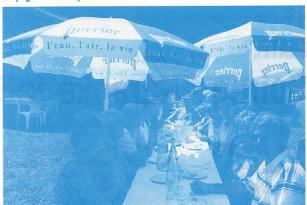
#### VAL D'ABONDANCE LES RÉSIDENTS EN PIQUE-NIQUE

C'est l'une des animations de cette amicale des résidents qui réunit maintenant plus de 300 adhérents. Il y eut le grand prix de ski cet hiver, le tournoi de tennis fin juillet et bien sûr une réunion de tous les membres au cinéma Le Morclan pour faire le point et dresser un bilan des activités. Une association où l'amitié et la convivialité sont de mise mais où les relations avec la municipalité

et l'Office du tourisme permettent aussi de participer à la vie de la station et d'apporter quelques suggestions non dénuées d'intérêt. Albert Flandin, le président, est convaincu du bien-fondé de cette association et son action et so motivation n'ont d'égal que le bon sens et la modération qu'il utilise en permanence. Y.C.



Après la discussion, le moment de détente avec un repas fameux au restaurant d'alpage chez Mickey Rubin.







# Une figure disparaît

#### Max Bochaton, très populaire et unanimement estimé. laissera le souvenir d'un arand cœur

Qui ne connaissait pas Max? "Le Boutiou". comme l'appellaient certains. Avec sa barbe légendaire, sa grosse tignasse frisée et un regard qui pétillait d'intelligence, Max respirait la joie de vivre, exhalait les parfums de la franchise et de la générosité.

Originaire de Larringes, il avait largement participé à la vie associative du village où il fut membre à part entière du Football-Club. Son tempérament d'aventurier et sa curiosité naturelle l'entrainèrent à découvrir le monde... Il parcourut

les pays scandinaves, l'Afrique, le Moyen-Orient et les pays de l'est. Plus tard, il devint moniteur à Châtel et durant 3 ans, il fut l'entraîneur du Ski-Club de Châtel. Dans les années 70, en homme entreprenant, il ouvrit un restaurant authentique transformant une étable en restaurant et en utilisant l'entrée de l'ancienne boulangerie. Le "Vieux Four" était né... Mais l'aventurier qui sommeillait en lui se réveilla, et c'est ainsi qu'on apprit qu'il participait au 1er Paris-Dakar avec un ami parisien. C'est lui qui, d'ailleurs, se porta au secours du motocycliste Guilli, l'un de ses grands copains. A son retour, il lançait à Evian le parachutisme ascensionnel, faisant, là encore, figure de pionnier.

Et puis, l'homme entreprenant amorça une nouvelle séquence dans les affaires. Il construisit l'hôtel Améthyste à Châtel avant de se lancer dans la promotion et la construction de petits chalets entre Châtel et la Chapelle... Il connut là des difficutés et la crise de l'immobilier ne l'épargna pas. Mais Max n'était pas homme à baisser les bras et il fit face...

C'est sans doute pour se reposer, l'espace de 24 heures, qu'il accepta ce voyage en avion en compagnie de son grand copain Auguste Bedoni et de Raoul Olivier, le pilote. Quelques heures de vacances entre copains comme Max les aimait. Hélas, le sort devait en décider autrement, et ce 14 août devait être le dernier...

La nouvelle a parcouru la vallée d'Abondance et le Chablais comme un frisson d'horreur avant que tristesse et consternation ne viennent assombrir le visage de tous ceux qui aiment cet homme qui respirait la générosité... Toujours prêt à servir et à donner le coup de main. A l'Office

du tourisme de Châtel, il était l'homme des relations publiques qui devenait rapidement l'ami de tous ceux qui le côtoyaient.

Max, avec son sourire, sa bonhommie et son grand cœur. Ce genre d'homme qu'on est heureux d'avoir comme copain et qui vous comble quand on a la chance de l'avoir comme ami.

Sa dernière aventure lui aura été fatale mais son empreinte restera dans toutes les mémoires! Elle sera celle de la générosité, de l'amitié, de

Il est libre Max... Mais il laisse des larmes dans bien des yeux et de la peine dans toutes les têtes de ceux qui le connaissaient.

Que sa famille, son épouse et son fils Maël soient assurés de notre estime sincère et de notre profonde tris-

Yvon CHALOYARD

## CHATEL ... le 3 Août

## Soirée "Karaoké folie"...

#### Plus de 1 500 **personnes** enthousiastes et la découverte d'une voix superbe!

a place de l'église était comble et le 2º concours de karaoké aura largement confirmé par sa réussite le bon choix d'une animation toute en chanson où les vacanciers participent et deviennent ainsi les acteurs principaux du spectacle. Commencées à 17 heures, les sélections de l'après-midi se poursuivent dans la gaiété jusqu'aux environs de 19 heures. Une première pré-sélection dégageait 19 candidats parmi lesquels les 14 meilleurs devaient participer à la finale de 21 heures.

Lumières de scène, sono de qualité, techniciens compétents devaient permettre le démarrage de cette soirée sur les chapeaux de la bonne humeur. Un grand écran avec l'inscription des textes de la chanson permettait au public de suivre et de chanter avec les concurrents et, plus la soirée avançait, plus la qualité des concurrents devenait évidente...

Le jury composé de plusieurs commercants, du président de l'amicale des résidents secondaires et de membres de l'office du tourisme eut fort à faire pour départager les meilleurs. Mais grâce à la diversité de 3 critères : voix, interprétation, gestuel, trois concurrents se détachèrent, le verdict du jury correspondant pratiquement au jugement

La première, France Vanoudenhoven faisait l'unanimité avec "My way". Une voix étonnante et une interprétation superbe qui déclencha l'ovation de la foule présente. Le second prix devait revenir à Pierre Joly avec une difficile chanson d'Eddy Mitchell "Lèche botte blues". Quant à la troisième c'est Emmanuelle Massieu, une jeune fille de 12 ans qui étonna en chantant l'une des chansons très difficile de Charles Trenet "Le soleil a rendez-vous avec la lune".

Une soirée totalement réussie grâce à une organisation sans faille et à la participation de l'amicale des commerçants et artisans qui conjuguèrent leurs efforts pour doter généreusement ce 2e grand concours.

Et puis disons le très fort, la qualité des chanteurs et la participation spontanée des spectateurs furent déterminantes.

Bravo et rendez-vous pour le 3e concours le 17 août.

Y.C.

## EXTRAITS DE DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(16/9/94)

(7/10/94)

Exraits de délibérations du conseil municipal (7/10/94)(16/9/94)

Au conseil municipal.

Au conseil municipal.

Le conseil municipal:

— décide de lancer un appel d'offres
pour la création d'une piste forestière
dans le canton « Devant de Châtel », au
lieu-dit « Les Fioles »;

— confie une mission de contrôle technique au bureau Véritas pour les travaux de réhabilitation et de mise en
conformité de la pissipe municipale.

conformité de la piscine municipale ;

— sonicite le concours de la direction départementale de l'Equipement pour assurer une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de trottoirs le long des C.D. 22 et 228;

— procède à l'embauche de cinq procède - sollicite le concours de la direction

procede à l'embauche de cinq professeurs adjoints à l'école de musique pour l'année 1994-95;
 donne son accord pour l'achat de la télécabine de Super-Châtel, pour un prix global de 12 millions de francs;

Concours des maisons fleuries. Près de 200 habitants ont participé au concours des maisons fleuries, l'exemple avait été donné par la commune qui a fleuri les bâtiments publics. Voici les résultats du concours par

catégories :

— Fermes et vieux chalets : 1er

— Fermes et vieux chalets: 1er
Joseph Vuarand; 2º Henri Cruz; 3º
Francis Rubin; 4º Jules Thonte; 5º
Louis Bergoend.
— Hôtels: 1er Fleur de neige; 2º Les
Soldanelles; 3º ex aequo Le Castellan
et le Lion d'Or; 5º Le Chouca.
— Chalets: 1er Marcel Rubin; 2º Bel
Horizon; 3º Le Mirador; 4º ex aequo La
Grange au Mont et l'Oiseau Rare.

— Commerces: 1° camping l'Ousta-let; 2° Les Marmottons; 3° ex aequo Le Vieux Four et Francis-Sports; 5° Le

Au conseil municipal. Le conseil :

Le conseil :

— accepte le devis établi par la société Paccard S.A. pour le remplacement de l'horloge défectueuse du clocher de l'église ;

— sollicité du préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la voie communale l'aisser parter. Le Roude, v. d. Le l'aisser parter. Le Roude, v. d. Le

de liaison entre « Le Boude » et « Le

de hason entre « Le Boude » et « Le Petit-Châtel » ; — désigne les membres de la com-mission d'appel d'offres pour l'examen des offres relatives aux travaux de réhabilitation et de mise en conformité

de la piscine municipale ;

— décide la mise en place de contrats emploi-solidarité dans le cadre de l'opération « Emplois environnement en Rhône-Alpes » pour une durée de 2

— Copropriétés et collectivités : 1er Les Chamois ; 2e Le Solarium ; 3e Les Alpages A et B ; 4e La Haut ; 5e Le Cha-mois d'Or.

Restaurants d'altitude : 1er La Perdrix Blanche; 2º La Haute Bise; 3º Le Vieux Châlet; 4º Les Portes du Soleil; 5º L'Escale Blanche. Cette dernière catégorie a été créée

Cette dermere categorie à eté creee pour encourager le développement des fleurs de haute-montagne. La distribution des prix pour les dix premiers de chaque catégorie se fera en octobre à la maison Chatellane à l'occasion d'un pot offert par la municipalité à tous les participants à ce concours.

#### Bulletin n° 21 Novembre 1994

Tirage à 800 exemplaires Imprimerie du Commerce 163 rue de Thizy 69400 VILLEFRANCHE